

Une stratégie bioéconomie pour la France

Plan d'actions

Version 0 - 25 avril 2017



La bioéconomie dessine un changement important pour notre société : transition de produits fossiles vers des produits biosourcés, transformation des systèmes économiques qui fournissent ces produits, changement des logiques de gestion des ressources .

Le développement de la bioéconomie induit donc des transitions pour l'ensemble des acteurs : économiques, scientifiques, consommateurs, citoyens, pouvoirs publics,... Un plan d'actions coordonnées est donc nécessaire pour accompagner et stimuler ces évolutions.

La stratégie bioéconomie pour la France – Enjeux et vision a été présentée au Conseil des ministres du 18 janvier 2017. Elle est issue d'une large concertation auprès des parties prenantes. Le présent plan d'actions s'inscrit dans le même esprit et sera enrichi des contributions des partenaires concernés.

La stratégie a identifié six axes stratégiques sur lesquels la communauté de la bioéconomie doit progresser. Ces six axes ont été repris pour décliner le plan d'actions. Plusieurs types d'actions sont proposés :

- sectorielles, quand l'enjeu est spécifique à une application ou à un type de biomasse ;
- intersectorielles, quand l'enjeu est partagé par plusieurs secteurs mais se gère de façon disjointe d'un secteur à l'autre ;
- transversales, quand l'enjeu ne peut être résolu qu'en agissant au-delà des silos sectoriels.

Certaines des actions proposées sont déjà engagées, d'autres sont à déployer à court, moyen ou encore long terme.

Ainsi le plan d'actions retient comme première classification le niveau de maturité des actions (actions à mettre en œuvre, actions en place à prolonger et à coordonner, actions exploratoires). Il retient de façon privilégiée les actions transversales et intersectorielles mais la mise en œuvre exigera nécessairement une importante coordination avec les actions de nature plus sectorielle.

Le suivi du plan d'action se fera sur la base d'indicateurs, existants ou à mettre en place. Un certain nombre sont proposés pour chacun des 6 axes stratégiques mais ce travail reste à affiner et à partager.

A) Faire des produits de la bioéconomie des réalités de marché

Afin de faciliter la pénétration des produits biosourcés sur les marchés, il convient d'en améliorer la visibilité et d'en faire connaître les atouts, ou externalités positives (atténuation du changement climatique, entretien des territoires, maintien ou création d'emplois locaux, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, renouvelabilité et durabilité). L'achat public est un levier d'action majeur à mobiliser.

Des actions à mettre en œuvre

- Prendre un décret d'application de l'article 144 de la loi sur la transition écologique et la croissance verte sur la prise en compte du caractère biosourcé des produits dans les marchés publics pour faciliter le recours systématique aux produits biosourcés dans les administrations et les organismes publics, hôpitaux, écoles.
- Mettre en place un label reconnu « produits biosourcés » à l'échelle européenne et promouvoir l'affichage du contenu biosourcé. Promouvoir les bases de données recensant ces produits. Inciter les acteurs de la distribution à promouvoir ces produits.
- Réaliser, avec les fédérations professionnelles concernées, des campagnes de communication technique par grande famille de produits biosourcés (matériaux composites, plasturgies, chimie, isolants végétaux...) auprès des acteurs de l'aval des filières. Élaborer des jeux de « fiches » harmonisées par famille de produits, mettant en avant leurs fonctionnalités et leurs spécificités techniques.
- Assurer l'accompagnement à l'utilisation de produits biosourcés dans les industries de l'aval en mobilisant par exemple les outils type « Prestation technologique Réseau » (PTR) de Bpifrance et les plateformes de démonstration.

Des actions à prolonger et à coordonner

- Faire connaître les travaux normatifs européens du CEN/TC411 chargé des produits biosourcés. Identifier les acteurs susceptibles d'utiliser les normes produites et promouvoir auprès d'eux ces outils.
- Assurer la continuité des instruments de politique économique sur les marchés déjà concernés par la bioéconomie (énergies renouvelables, construction, cosmétiques...)

Des réflexions à poursuivre collectivement

- Améliorer la prise en compte des externalités positives des produits, par exemple grâce à la fiscalité.
- Évaluer l'impact des instruments de politiques publiques sur les différents marchés et les éventuels effets pervers d'un marché sur l'autre.

Indicateurs à suivre :

- Part de produits biosourcés dans les différents marchés visés
- ...

B) Accompagner la transition vers une industrie biosourcée innovante et durable

La transition vers des systèmes de transformation reposant sur les bioressources nécessite de favoriser les synergies dans la valorisation des biomasses, de développer des systèmes de transformation industriels efficaces, notamment de type bioraffinerie, de favoriser les dialogues entre l'amont agricole, forestier ou maritime, et les acteurs des industries de transformation afin que les contraintes des uns et des autres soient identifiées (variabilité de la production primaire et impératifs de durabilité en amont, cahiers des charges des entreprises et demandes du marché à l'aval).

Des actions à mettre en œuvre

- Organiser une information/sensibilisation sur les filières de la bioéconomie à l'attention des investisseurs (banques, « business angels », fonds d'investissement).
- Mobiliser les centres techniques et les instituts de recherche sur les questions d'écologie industrielle. Encourager les dynamiques locales en ce sens (par exemple en adaptant l'action « NISP » de l'ADEME sur l'écologie industrielle au secteur de la bioéconomie).
- Mettre en place dans les différentes filières de la bioéconomie des actions collectives pour définir et diffuser les bonnes pratiques de relations amont-aval, afin d'assurer une connaissance mutuelle des ressources (spécification) et clarifier les relations amont-aval (dans le cas des usages émergents de la biomasse). Accompagner les filières dans leurs démarches de qualité.
- Organiser un séminaire annuel destiné à présenter aux acteurs de la recherche et de l'industrie l'outil d'aide au financement européen « Bio-Based Industry » (BBI).

Des actions à prolonger et à coordonner

- Renforcer et coordonner l'action Nouvelle France Industrielle (NFI) et des Comité Stratégique de Filière (CSF) pour les segments bioéconomie (Nouvelles ressources, axe bois de la solution *Ville Durable*, Alimentation intelligente,...).
- Pérenniser les guichets ouverts à la bioéconomie dans le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3) et les autres outils d'appui à l'innovation industrielle (SPI, PIAVE, BEI), en s'assurant des critères d'éco-conditionnalité et de la bonne coordination des différents guichets entre eux.
- Produire une cartographie précise des outils, remobiliser les porteurs de projets, tenir à jour une cartographie des projets possibles (en lien avec les actions de la NFI).

Des réflexions à poursuivre collectivement

- Identifier les verrous réglementaires freinant les projets de la bioéconomie.
- Poursuivre l'action d'accompagnement à la reconversion des sites industriels pétroliers et chimiques : diffusion des documents produits auprès des acteurs directement concernés et mise en lien avec les opportunités de la bioéconomie, diffusion des expériences réussies. Étendre cette réflexion de reconversion ou de montée en gamme à des industries de plus petites tailles, plus artisanales, moins visibles.
- Faire émerger des systèmes de transformation plus flexibles et plus proches des territoires.

Indicateurs à suivre :

- Part de l'emploi industriel dans le périmètre bioéconomie
- Nombre de sites industriels utilisant de la biomasse, en distinguant les différents usages
- ...

C) Produire durablement des bio-ressources pour répondre aux besoins de l'ensemble des chaînes de valeur

Une bioéconomie durable nécessite d'améliorer notre connaissance des ressources et de leurs usages, de la partager avec le plus grand nombre, de produire durablement et mobiliser davantage ces bioressources pour alimenter le développement de la bioéconomie, et de rechercher les meilleures articulations possibles entre les différents usages afin d'optimiser les réponses à nos besoins.

Des actions à mettre en œuvre

- Réaliser une prospective du développement d'une bioéconomie durable pour évaluer les contributions possibles de la bioéconomie à la transition écologique et au développement des territoires, en lien avec la révision de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) en 2019.
- Identifier les outils de la PAC utilisables en faveur d'une mobilisation durable de la biomasse (et du développement de la bioéconomie) et porter le sujet lors des discussions sur la PAC post 2020.

Des actions à prolonger et à coordonner

- Mettre en œuvre le plan d'actions de la SNMB, et du Plan National Forêt Bois (PNFB) en faveur d'une meilleure mobilisation de la biomasse. Mettre en œuvre les Schémas Régionaux Biomasse (SRB).
- Améliorer la visibilité de l'Observatoire National des Ressources en Biomasse (ONRB) et le renforcer en lui adossant un Comité Scientifique et Technique (CST), conformément au plan d'action de la SNMB.

Des réflexions à poursuivre collectivement

- Préciser la logique d'action sur l'articulation des usages : mettre en place un groupe *ad hoc* interministériel, élaborer une vision partagée, sur la base des premières réflexions de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse et de la Stratégie Bioéconomie, ainsi que des autres politiques publiques, en particulier environnementales.
- Engager une réflexion prospective sur le potentiel des bioressources issues des milieux aquatiques (pêche, aquaculture, macro et micro-algues,...) pour la bioéconomie.

Indicateurs à suivre :

- Part de l'énergie solaire utilisée via la photosynthèse

- ...

D) Garantir une bioéconomie durable

La bioéconomie pour être durable doit reposer sur des systèmes de production amonts et avals qui intègrent des pratiques vertueuses et sur des outils d'évaluation d'impact ad hoc, et ce aux différents échelons territoriaux pertinents. L'action doit reposer sur les dynamiques en cours dans les chaînes de valeurs pour ce qui concerne les pratiques et doit mettre l'accent sur les modalités d'évaluation collective des projets de la bioéconomie.

Des actions à mettre en œuvre

- Réaliser un bilan des outils de renforcement de la durabilité en bioéconomie et identifier des critères de durabilité ambitieux, clairs, partagés pour toute la bioéconomie, et assurer un suivi des indicateurs correspondants.

Des actions à prolonger et à coordonner

- Poursuivre la mise en œuvre des actions en faveur d'une production amont durable (projet Agro-écologie, projet 4/1000, PNFB,...), s'assurer de la compatibilité des actions avec la Stratégie Nationale de Biodiversité et vérifier que les développements liés à la bioéconomie s'y conforment.

Des réflexions à poursuivre collectivement

- Renforcer les méthodes d'analyse de cycle de vie (en particulier concernant la biodiversité) pour les produits de la bioéconomie et clarifier les comparaisons avec les solutions non biosourcées, en lien avec les travaux en cours sur l'évaluation environnementale.

Indicateurs à suivre :

- Part de produits/projets de la bioéconomie sous ACV/outil d'évaluation
- ...

E) Assurer le dialogue avec la société pour une bioéconomie partagée

L'émergence d'une bioéconomie durable est étroitement corrélée à l'appropriation de ses enjeux, de ses principes, de ses limites par le grand public, acteur de la stratégie mais aussi consommateur des produits de la bioéconomie. L'acceptabilité sociale des enjeux de la bioéconomie ne garantit pas l'absence de tensions, parfois vives, sur certains sujets constitutifs. Il convient d'anticiper ces tensions, d'informer, de communiquer, d'éduquer, mais également d'ouvrir des espaces de débat qui permettront de hiérarchiser collectivement les arguments en faveur ou en défaveur de projets de la bioéconomie.

Des actions à mettre en œuvre

- Mettre en place un portail de la bioéconomie rassemblant les informations de base et mettant en lumière un grand nombre d'exemples.
- Déployer un réseau d'ambassadeurs de la bioéconomie.
- Multiplier les actions de communication auprès du grand public, des jeunes et des parties prenantes les moins mobilisées afin de faire connaître la bioéconomie, ses atouts, et de tenir compte des inquiétudes exprimées.
- Concevoir une exposition itinérante multipartenariale axée sur l'importance de la bioéconomie au quotidien, par exemple via la reconstitution d'un habitat construit, alimenté en énergie et équipé uniquement avec les produits de la bioéconomie en 2018.
- Mettre en place un label « bioéconomie » pour distinguer les projets, démarches territoriales ou d'entreprise, outils de politiques publiques...qui s'inscrivent dans ces principes. Il sera nécessaire de travailler au cahier des charges pour obtenir cette mention qui pourra reposer sur l'utilisation de la signature visuelle « bioéconomie ».
- Dans la continuité de ses travaux sur la bioéconomie, saisir le CESE afin de dresser un panorama des attentes et des craintes éventuelles de la société civile vis-à-vis des projets constitutifs de la bioéconomie.
- Organiser un forum annuel ouvert au grand public afin de mettre en débat les sujets liés au développement de la bioéconomie, notamment les critères d'adhésion du public.
- Inciter à la généralisation de « portes ouvertes » régulières dans les entreprises actrices de la bioéconomie, en particulier les moins connues ou celles qui font l'objet de difficultés d'implantation locale afin de faciliter les échanges directs entre les responsables d'entreprises ou les porteurs de projet et le grand public.

F) Innover pour une bioéconomie performante

La stratégie bioéconomie entend poursuivre les innovations dans les différents compartiments de la bioéconomie (à l'amont, pour la transformation et pour les systèmes de consommation et de recyclage) et pour les connecter entre eux et les déployer dans les territoires. Elle prévoit une adaptation des outils de formation pour bâtir les compétences nécessaires au développement de la bioéconomie. L'action mobilise les cadres d'appui à la recherche existants, ainsi qu'une vision davantage systémique, laissant plus de place aux interactions entre disciplines, y compris les sciences humaines et sociales.

Des actions à mettre en œuvre

- Mener des recherches sur les ACV du vivant en les couplant à des travaux sur les impacts sociétaux et économiques de la bioéconomie pour disposer d'une analyse multicritère.
- Mettre en place des chaires pluridisciplinaires de bioéconomie.
- Intervenir dans les écoles d'agronomie, à l'Infoma, dans les IUT, dans l'enseignement agricole et auprès de l'éducation nationale pour diffuser la notion de bioéconomie dans ces cursus.

Des actions à prolonger et à coordonner

- Maintenir ouverts et actifs les différents fronts de recherches de la bioéconomie (production durable et innovante de biomasses, biotechnologies, process écologie industrielle, adaptation à l'hétérogénéité des matières...) en les inscrivant dans les appels à projets ANR, ADEME, H2020 et en relayant ces travaux dans les appels à projets pour l'innovation (PIA 3 notamment).
- Poursuivre les travaux sur l'évolution des systèmes alimentaires, y compris à l'échelle mondiale, et faire le lien avec les perspectives sur le développement de la bioéconomie.
- Organiser chaque année un colloque scientifique Bioéconomie pour animer la communauté de recherche et associer à ce colloque un outil de pilotage de la recherche en bioéconomie. Renforcer les liens entre recherche et acteurs économiques grâce aux Sociétés d'accélération du transfert technologique, aux instituts Carnots, aux pôles de compétitivité.

Des réflexions à poursuivre collectivement

- Réaliser un état des lieux des formations existantes sur la bioéconomie et des besoins. Réaliser un benchmark européen sur la formation.

Indicateurs à suivre :

- Montant des financements publics dans la recherche pour la bioéconomie
- Nombre de cursus et diplômes liés à la bioéconomie
- ...

G) GOUVERNANCE

Pour se développer, la bioéconomie a besoin d'un horizon défini, d'une certaine stabilité, à même de favoriser la recherche et l'innovation, de rassurer entrepreneurs et investisseurs, de faciliter les arbitrages éventuels. Pour cette raison, il apparaît essentiel que ce sujet dispose de politiques cohérentes, d'un ancrage réglementaire fort et d'une gouvernance claire. Cette transition implique également une meilleure connaissance réciproque des secteurs et une organisation des acteurs professionnels et publics.

Instances de gouvernance

La gouvernance de la stratégie bioéconomie doit se composer avec un grand nombre d'acteurs et de démarches. Une définition claire de la gouvernance générale est nécessaire. La stratégie bioéconomie reposera sur les instances suivantes :

Nom	Missions	Composition	Fréquence	Pilotage
Conseil national de la bioéconomie	Lieu d'échange sur la bioéconomie et la mise en œuvre de la stratégie	Toutes les parties prenantes de la bioéconomie	1 à 2 fois par an	Personnalité qualifiée avec l'appui de l'État
Comité Stratégique	Accompagner l'État dans le pilotage de la stratégie (évolution du plan d'actions, suivi des indicateurs, veille...)	15 membres représentant les parties prenantes	4 fois par an	État
Groupe de travail interservice de l'administration	S'assurer de la bonne cohérence des actions	Administrations et établissements publics	4 fois par an	État
Forum	Lieu de diffusion et de débat avec les acteurs de la société civile	Ouvert au public	1 fois par an	A définir
Pilotage de la Recherche	Assurer une coordination des initiatives dans le domaine de la recherche en bioéconomie	Établissements publics de recherche	1 à 2 fois par an	A définir
Groupe de coordination Europe	Assurer la cohérence des positions françaises dans les enceintes européennes	Toutes les parties impliquées dans des travaux européens	2 fois par an	État

Outils de pilotage

Un tableau de bord d'indicateurs (de résultats et d'impacts) de la bioéconomie devra être mis en place afin de mesurer les développements de celle-ci et de piloter la stratégie au mieux. Il inclura des indicateurs économiques, sur l'emploi, sur l'innovation, sur les ressources utilisées, sur les impacts environnementaux, sur la perception sociétale.

Des objectifs chiffrés seront définis pour ces différents indicateurs.

La construction de ce tableau de bord nécessite en soi un travail complémentaire pour s'assurer que les données seront facilement accessibles et les indicateurs pertinents. En outre certains indicateurs sont à construire. Cela constitue donc une action à part entière.

Ancrage réglementaire et reconnaissance des démarches bioéconomie

Dans un certain nombre de cas, le développement de la bioéconomie passera par un ancrage réglementaire plus fort. Intégrer les principes, les enjeux, les objectifs de la bioéconomie dans l'ensemble des politiques concernées et dans le paysage législatif et réglementaire constitue ainsi un objectif transversal.